

Devenir formateur en sauvetage secouriste du travail (SST)



Publics

Personnels des entreprises et des organismes de formation

Pré-requis : le candidat doit posséder le certificat de sauveteur secouriste du travail en cours de validité.

Les candidats doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les Départements Risques Professionnels des caisses de Sécurité sociale.

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectif

- Concevoir, animer et évaluer une action de formation en sauvetage secourisme du travail.

Contenu

- La première semaine est consacrée au développement des compétences en matière de pédagogie appliquée à la prévention.
- La seconde semaine est réservée à l'appropriation du document de référence et de la pédagogie spécifique au sauvetage secourisme du travail (conduite des apprentissages pédagogiques relatifs à la formation SST et à leur évaluation).

Méthodes pédagogiques

- Exposés-débats
- Travaux en sous-groupes
- Simulation de situations pédagogiques

Validation

Un test d'aptitude pédagogique est mis en place à la fin de la seconde semaine de formation. S'il est favorable, il entraîne la délivrance du certificat de "formateur SST" par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS valable 36 mois.

Cette formation est assurée par un formateur certifié par l'Assurance Maladie-Risques Professionnels/INRS.

Durée

2 x 4 jours
soit 56 heures.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS assurant cette formation est consultable sur le site de l'INRS : <http://www.inrs.fr> > accueil > produits > formation > demultiplication.html